

Politique de qualité des services en transport adapté

Transport Autonomie Beauce-Etchemins
Transport adapté



Mars 2026

Une Politique qualité n'a de sens que si elle permet réellement l'action et si elle s'inscrit dans une cohérence globale.

Une Politique qualité a pour objectif de prioriser la mise en œuvre, l'amélioration et la promotion d'un système de gestion de la qualité, un outil essentiel à la réalisation de la mission de l'organisme.

La Politique qualité s'applique à l'ensemble des employés et activités.

Table des matières

- 1- Engagement du conseil d'administration et de la direction de Transport
Autonomie Beauce-Etchemins
- 2- Mission, valeurs et orientations de l'organisation
- 3- Objectifs de la Politique
- 4- Nos engagements
 - 4.1- Formation de notre personnel
 - 4.2- Qualité de nos véhicules
 - 4.3- Ponctualité et fiabilité
 - 4.4- Communication claire, régulière et efficace
 - 4.5- Évaluation de la satisfaction de nos clients
 - 4.6- Traitement des plaintes
- 5- Sondage d'évaluation de la qualité (SECTION POUR USAGER INTERNE
SEULEMENT)

1. Engagement du Conseil d'administration et de la direction

Tous les administrateurs et le personnel de direction de Transport Autonomie Beauce-Etchemins s'engagent à mettre nos usagers au cœur de nos décisions et de nos actions et à tout mettre en œuvre afin d'assurer leur satisfaction et leur sécurité en matière de transport adapté.

Des enquêtes (sondages) régulières nous permettront de mieux comprendre ce que les usagers apprécient, mais également leurs sources d'insatisfaction, s'il y a lieu, et d'y remédier le cas échéant.

Nous profiterons également de cette enquête pour évaluer si de nouveaux services et/ou équipements devraient être ajoutés à ceux que nous offrons déjà.

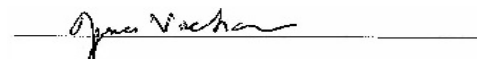
Les usagers et leurs proches peuvent nous faire part de leurs commentaires par courriel à l'adresse : transportautonomie@globetrotter.net ou par la poste au 10961, 2^e Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 1V9.

Un formulaire de commentaires est également disponible sur notre site Internet au www.transportautonomie.com pour nous acheminer une plainte s'il y a lieu. Nous nous engageons à donner une réponse dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la plainte.

Merci de prendre le temps de lire notre ***Politique de qualité de nos services en transport adapté*** et de nous faire part de vos commentaires.



Normand Roy, président



Yves Vachon, Direction générale

2. Mission, valeurs et orientations de l'organisme

Mission

La mission de Transport Autonomie Beauce-Etchemins est d'assurer une certaine mobilité aux personnes handicapées, afin que celles-ci puissent avoir accès aux services et activités de leur communauté favorisant ainsi leur participation sociale.

Transport Autonomie Beauce-Etchemins souhaite offrir un service de grande qualité à toutes les personnes admises en transport adapté, afin de répondre à leurs besoins de façon sécuritaire et efficiente, tout en respectant ses ressources humaines, matérielles et financières.

Valeurs

Nos valeurs sont :

- Sécurité
- Respect & politesse
- Fiabilité & ponctualité
- Écoute
- Transparence

Ces valeurs s'appliquent tant chez nos employés que chez nos utilisateurs et de nos fournisseurs.

Orientations

Transport Autonomie Beauce-Etchemins est engagé dans un processus d'amélioration continue visant à toujours offrir le meilleur service possible à ses usagers, dans les limites de ses ressources. Nous invitons donc tous nos usagers à nous faire part de leurs besoins, actuels et futurs, ainsi que de leurs motifs de satisfaction et/ou d'insatisfaction par rapport à la qualité de nos services.

3- Objectifs de la Politique

Cette Politique de qualité des services en transport adapté a pour objectif de prioriser la mise en œuvre, l'amélioration et la promotion d'un système de gestion de la qualité, un outil essentiel à la réalisation de la mission de l'entreprise. La Politique qualité s'applique à l'ensemble des employés et activités.

Cet objectif global sera atteint par la réalisation des sous-objectifs suivants :

- Établir, en collaboration avec les utilisateurs et selon les normes du domaine, les exigences de qualité attendues;
- Démontrer que les services offerts répondent aux exigences de qualité attendues;
- Proposer des engagements de services mesurables et contrôlables;
- Mesurer la satisfaction de nos usagers sur une base régulière à un intervalle d'une fois aux trois ans;
- Apporter les correctifs aux sources d'insatisfaction, dans la mesure du possible;
- Offrir aux employés la structure, les outils et la motivation pour placer les usagers et leur satisfaction au cœur de leurs prestations de service.

4- Nos engagements

4.1- Formation de notre personnel

- Des embauches basées sur des qualités professionnelles certes, mais également – et peut-être surtout – sur des qualités relationnelles reflétant bien les valeurs de l'organisme, comme le respect, la politesse, la courtoisie, l'écoute, etc.;
- Dès l'embauche, une formation d'intégration afin que le nouvel employé fasse siennes les valeurs de l'organisme et sa philosophie de placer l'utilisateur au cœur des décisions et actions.

4.2- Qualité de nos véhicules

- Offrir aux usagers une flotte de véhicules respectant le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées;
- Des véhicules propres, vérifiés et bénéficiant d'une planification d'entretien rigoureuse et respectée;
- Des véhicules dont les équipements permettent de combler les divers besoins des usagers.

4.3- Ponctualité et fiabilité

- Des horaires réalistes établis en collaboration avec les chauffeurs afin que la ponctualité soit respectée;
- Un véhicule et un chauffeur de remplacement prêts à intervenir très rapidement en cas de bris ou d'incidents.

4.4- Communication claire, régulière et efficace

- Dès le premier contact téléphonique, le nouvel usager doit être informé des procédures pour être déclaré personne admise. Le formulaire nécessaire à cette demande doit lui être rendu disponible, soit via le site Internet de l'organisme ou encore un envoi par la poste;
- Le nouvel usager doit être informé sur les valeurs de l'organisme, le guide de l'utilisateur, les modalités de réservation et de transport, etc. Il doit être dirigé vers le site web de l'organisme afin d'en apprendre davantage sur celui-ci;
- Après l'admission, l'organisme doit communiquer avec le nouvel usager par la poste afin de lui donner un complément d'information. Une carte de membre ainsi qu'un guide de l'utilisateur lui sont remis l'informant de la grille tarifaire, des horaires des délais de réservation, etc.

4.5- Évaluation de la satisfaction de nos clients

- Sur une base régulière, tous les trois ans, nous tiendrons une enquête (sondage) afin de connaître le niveau de satisfaction de nos usagers et leur appréciation de la qualité de nos services et équipements;
- Les éléments suivants seront évalués : disponibilité du service téléphonique, accueil et courtoisie des préposés, qualité des réponses à leurs besoins d'information, courtoisie et politesse des chauffeurs, ponctualité, respect des règles de sécurité, aptitudes à aider les gens, qualité de leur conduite;
- Évaluation de nos véhicules et équipements ainsi que notre prestation globale de transport;
- Synthèse des résultats et plan d'actions permettant de remédier aux lacunes identifiées.

4.6- Traitement des plaintes

- Des plaintes peuvent être déposées contre l'organisme, un chauffeur ou un autre utilisateur;
- Un formulaire est disponible sur notre site Internet ou par la poste sur demande;
- Toute plainte sera traitée avec diligence, respect et discrétion par la direction et/ou par les membres du conseil d'administration;
- Une réponse quant à la réception et au cheminement de la plainte sera donnée au plaignant au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de celle-ci.